L’impact des politiques européennes sur le secteur du CVC

Johann Zirngibl, membre du comité international de l'AICVF

➢ Infrastructure énergétique centralisée ou décentralisée ?

Les directives européennes (EED, RED, EPBD) sont transposées de manière assez différente dans les pays européens.
Par exemple, en France, la transposition privilégie une approche centralisée, basée sur des centrales nucléaires et les pompes à chaleur.
En Allemagne l'approche est décentralisée, basée sur les énergies renouvelables incluant toutes les énergies : des éoliennes aux panneaux photovoltaïques et au biométhane. Récemment, le gouvernement allemand a adopté une réglementation « technology neutral » permettant de nouveau l'installation de chaudières si elles utilisent des énergies renouvelables.

L'approche décentralisée inclut les systèmes de chauffage urbain et la récupération de la chaleur fatale. Le potentiel de la récupération de la chaleur fatale est significatif, surtout compte tenu du développement rapide des centres de données (Data Center).

Les choix nationaux impactent l'infrastructure énergétique des réseaux de gaz et de l’électricité. En Belgique, des plans de démantèlement des réseaux gaziers sont établis.

En France, où l'objectif est d'atteindre 38 % d'électrification en 2035, l'investissement nécessaire dans le réseau électrique est estimé à 200 milliards d'euros d'ici 2035 (RTE et ENEDIS). Comme les centrales nucléaires françaises ont été construites autour de 1980, de nouvelles centrales nucléaires doivent être construites dans les années à venir, même s'il y a des projets d'extension de leur durée de vie de 60 à 80 ans.

Ces différents choix nationaux résultent de caractéristiques nationales, telles que la structure politique (État centralisé, État décentralisé), des décisions politiques historiques, du climat, etc.

REHVA, la Fédération européenne des associations européennes de chauffage, ventilation et climatisation, soutient l'approche où les politiques fixent l'objectif, mais pas la manière de l'atteindre. Il n'existe pas de solutions techniques et énergétiques uniques.

➢ Évolutions majeures des systèmes techniques du bâtiment

Ces dernières années le paysage énergétique a aussi considérablement changé en raison :

- de la vulnérabilité et de la dépendance énergétique (importations des énergies fossiles) ;
- du changement climatique et des vagues de chaleur ;
- de l'électrification et de la décarbonation ;
- de l'intégration de l'électricité et de la chaleur ;
- de l'augmentation de la précarité énergétique.

Tous ces facteurs entraînent des changements majeurs pour les systèmes techniques du bâtiment :

1. passage des systèmes à eau aux systèmes à air (climatisation), en raison de l'augmentation des besoins en refroidissement (vagues de chaleur) et de la diminution des besoins énergétiques d'un bâtiment ;
2. bâtiments intelligents (prix dynamiques de l'électricité, flexibilité, systèmes de stockage d'énergie) ;
3. production locale d'électricité;
4. extension du périmètre : du bâtiment aux plans locaux de chauffage et de climatisation.

Par conséquent, les professionnels du CVC devront faire face aux défis techniques suivants :

- pic de puissance (aussi importante que la consommation d'énergie) ;
- flexibilité de la demande et du stockage d'énergie ;
- systèmes hybrides (combinaison de pompes à chaleur, chaudières, chauffage urbain) ;
- intégration de la demande de chauffage et de climatisation.

Les systèmes de chauffage et de climatisation nécessiteront des investissements initiaux bien plus élevés qu'auparavant. Le défi est de gérer cet effort car 10 % d'Européens sont déjà en situation de précarité énergétique.

Ainsi le challenge n'est pas seulement technologique mais aussi sociétal, comme le montre l'exemple français du « leasing social » des pompes à chaleur. L'objectif est de rendre la transition énergétique accessible aux faibles revenus. À ce stade, le leasing social français est un « paquet » entre fournisseurs d'énergie, concepteurs, installateurs et gestionnaires. Pour être généralisé il ne faudrait pas que le « packaging » limite le pouvoir de décision, par exemple des installateurs.

➢ La transition énergétique est-elle techniquement et économiquement réalisable ?

Technologies et main d'œuvre

Les technologies nécessaires à la transition énergétique sont disponibles. Mais il existe un risque de nouvelles dépendances concernant l'importation de matières premières et de technologies. Les panneaux photovoltaïques et les batteries sont des exemples récents qu'il faudrait éviter. Les producteurs européens de pompes à chaleur ont été, par le passé, exportateurs nets. Désormais l'Europe importe un tiers des pompes à chaleur installées. Ainsi l'initiative de la Commission « made in Europe» (voir l'article sur le site de l'AICVF) est cruciale pour protéger les emplois européens.

Un autre défi est le manque de travailleurs qualifiés, commun à tous les pays européens. Grâce à la mise en œuvre des énergies renouvelables, des technologies et de l'efficacité énergétique, la main-d'œuvre du secteur de l'énergie devrait augmenter de 50 % d'ici 2030.

L'AIE estime en outre que l'UE a besoin de 500 000 travailleurs qualifiés (contre 165 000 en 2024) pour l'installation des pompes à chaleur.

Y a-t-il suffisamment de financements disponibles ?

Le financement public de la transition énergétique repose principalement sur des dispositifs de quotas énergétiques (ou de CO2) tels que les certificats d'économie d'énergie, ETS1 et ETS2.

Les coûts de la transition énergétique devraient être relativisés, en tenant compte du coût des combustibles fossiles :

- en 2024, les subventions aux combustibles fossiles se sont élevées à 97 milliards d'euros (pic 2022 : 168 milliards d'euros) ;
- depuis le début de la guerre d'Iran, l'UE a dépensé plus de 100 milliards d'euros supplémentaires en importations de combustibles fossiles ;
- d'ici 2040, l'UE pourrait économiser jusqu'à 260 milliards d'euros par an sur sa facture d'importation de combustibles fossiles (-70 % de gaz, - 40 % de pétrole brut).

L'augmentation du marché et le potentiel de profit du marché CVC n'ont pas échappé aux sociétés de capital-investissement (private equity companies). Le capital-investissement est un investissement où les sociétés lèvent des fonds pour acquérir et gérer des sociétés privées, dans le but de les vendre finalement avec un bénéfice lucratif. Cela peut représenter un risque pour la qualité et l'investissement à long terme dans les compétences CVC.

